

## L'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

### Projet « CLUSTER SERVAGRI » - IS\_1.1\_034

#### AVIS PUBLIC DE RECHERCHE *CURRICULA* POUR LA PRESTATION DU SERVICE DE EXPERT PROTOTYPE DE CERTIFICATION

L'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (N. TVA n° 434413/D), ayant son siège légal à Avenue Alain Savary, 1003 Cité El Khadra, Tunis, Tunisie en la personne de son Président, Nourredin Ben Ayed.

#### Étant donné

- Que le GAL Eloro a été sélectionné en tant que bénéficiaire principal de ce projet, dans le cadre du Programme de l'UE dénommé IEV – CT «Italie Tunisie» 2014-2020 puisque le projet « CLUSTER SERVAGRI » concerné a été évalué positivement et jugé admissible au financement;
- Qu'en date 06/11/2019 a été signé la Convention de partenariat entre le bénéficiaire principal de ce projet, GAL Eloro et l'Union Tunisienne De l'Agriculture et de la Pêche (PP5);
- Que le plan financier du projet CLUSTER SERVAGRI prévoit l'achat des biens et services nécessaires à sa mise en œuvre;
- Que pour la contractualisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet susmentionné l'UTAP a l'intention de collecter les curriculums vitae pour le recrutement à titre temporaire d'un expert externe la réalisation de prototype de certification ;



### Publie l'Avis qui suit

#### Art.1 – OBJET DE L'AVIS

Afin d'atteindre les objectifs du projet et spécifiquement le groupe de tâches 4 (GT4) dont APO Catania est coordinateur, un expert spécialisé « **dans la réalisation de prototype de certification** », sera appelé à travailler en accord avec les actions dédiées à l'UTAP en tant que partenaire du projet « CLUSTER SERVAGRI » et conformément aux directives qui lui sont données par ce dernier.

#### Art.2 – TACHES PRINCIPALES :

Cette mission s'inscrit dans le Groupe de Tâches **GT4** : Actions de restructuration, innovation, renforcement dans le secteur oléicole de la zone frontalière;

L'expert devra collaborer de manière opérationnelle avec le partenaire du projet N°4, APO - Société Coopérative Agricole Oléiculteurs, qui coordonne le Groupe d'Activités 4 (GT4) - et plus précisément, dans l'action 4.2 de ce GT, axée sur planification, préparation et mise en œuvre d'un ensemble des actions pilotes **dans le gouvernorat du Kairouan** pour la réalisation de prototypes de certification (IP, DOP, DOC, BIO, EMAS, de la supply chain EN ISO 22005) dans le domaine transfrontalier : comparaison et échange de savoir-faire, à travers des actions de formation "learning-by-doing" à destination des entrepreneurs, opérateurs, techniciens, professionnels et agents publics de la filière huile d'olive, sur les modalités de fonctionnement entre : les oléiculteurs Tunisiens, opérant conformément à la législation de l'UE, ainsi qu'une identification documentée relative aux flux de matières, les opérateurs de la chaîne d'approvisionnement et les certifications ; et les oléiculteurs tunisiens identifiés.

Les actions pilotes dans la région de Kairouan devront atteindre les valeurs cibles suivantes :

- n°1 Intervention pilote, y compris la procédure d'adhésion au système HACCP qui définit, évalue et contrôle les dangers qui menacent la sécurité alimentaire, avec l'organisation de 2 visites transfrontalières (Tunisie-Italie) pour les entrepreneurs/opérateurs ;
- n°1 prototype de Certification AOC/IP;

- n°70 acteurs publics et privés des filières oliveraies de la zone transfrontalière bénéficiant des actions pilotes.

Les territoires cibles du projet sont les quatre gouvernorats tunisiens de Kairouan, Monastir, Nabeul, Sousse et les trois Provinces siciliennes de Catane, Raguse et Syracuse.

### Art.3 - RÉMUNÉRATION

Le montant de rémunération prévu pour le poste d'expert **prototype de certification** du projet Cluster Servagri imputé sur la rubrique 5 : coût et service, est fixé pour le montant de **EUR 5.000,00 (cinq mille euros)**. Il est savoir qu'une retenue à la source de 20% sera déduite du montant total.

### Art.4 - DURÉE DE L'ENGAGEMENT :

Le contrat prend effet à partir de la date de sa signature, selon les conditions financières applicables, les prévisions et les disponibilités budgétaires du projet CLUSTER SERVAGRI et ce jusqu'à la date de clôture du projet prévue pour le 31 Décembre 2022 sauf en cas de prolongation du projet et après approbation de l'AG.

### Art.5 – CONDITIONS

Afin de participer à cette consultation, l'expert doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes:

#### A. Conditions générales:

1. Citoyenneté tunisienne ou d'un pays tiers éligible. Dans ce dernier cas, le prestataire devra démontrer une parfaite connaissance de la langue française et la langue italienne
2. Jouissance des droits civils et politiques dans le pays d'origine
3. Pas de condamnation pénale qui prévoit l'interdiction des bureaux publics ou d'autres types de privations

Ne peuvent pas participer aux sélections les personnes :

- Licenciées ou exclues d'un emploi dans une administration publique pour insuffisance persistante de prestations ;
- Interdites d'exercer une fonction publique sur la base d'un jugement devenu définitif ;

#### B. Conditions professionnelles

- Niveau minimum: Diplôme universitaire agronome/agroalimentaire, avec une expérience de travail confirmée, d'au moins 10 ans, consolidé par une expérience dans l'application et



CLUSTER transfrontalier à SERVICE du réseautage et qualification des filières AGRICOLES en oléiculture le contrôle et le management opérationnel des démarches liées à la sécurité sanitaire des aliments ; l'application des normes qualités IP, AOC.

- Une expérience consolidée dans la planification, la mise en place et le contrôle des systèmes de management de la sécurité des aliments ;
- Une expérience consolidée en tant qu'accompagnateur dans les démarches de certification des systèmes de management de la sécurité des aliments ;
- Excellentes capacités de facilitation, coaching et communication avec une maîtrise complète et fluidité dans le français écrit et verbal ;
- Expérience de travail avec des partenariats public-privés (PPP) dans les zones transfrontalières, ainsi que dans l'application pratique de la méthode participative et des dynamiques associées.
- Expérience avec des organisations internationales, y compris la participation à de grands projets réussis en tant qu'expert externe. L'expérience dans des projets financés par l'Union européenne est un avantage ;

## Art6. - PROCÉDURES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans l'article 8, seront examinées par une Commission nommée par le représentant légal de l'UTAP. Seuls les candidats qui remplissent les conditions détaillées dans l'article 5 seront admis à la sélection. La commission évaluera les dossiers de candidature et attribuera une note selon les critères détaillés dans le tableau suivant :

CRITÈRES DE SÉLECTION	SCORE
Diplôme : (PhD=25 pts ; Master=20pts ; ingénieur =15 pts)	25
Expérience approfondie dans l'application et le contrôle et la mise en place en tant qu'accompagnateur contrôleur des systèmes de management de la sécurité des aliments ; sur la filière des huiles d'olives ainsi que les normes et signe de qualités IP, AOC (10ans=15pts;12ans=20pts; 15ans=25pts)	25
Capacités de facilitation, coaching et communication avec une maîtrise complète et fluidité dans le français écrit et verbal (1 référence=5 pts; 2 références= 10pts; 3 références =15pts)	15
Expérience de travail avec des partenariats public-privés (PPP) dans les zones transfrontalières, ainsi que dans l'application pratique de la méthode participative et des dynamiques associées. (1 référence=5 pts; 2 références= 10pts; 3 références =15pts ; plus de 3 références =20 pts)	20

*CLUSTER transfrontalier à SERVICE du réseautage et qualification des filières AGRicoles en oléiculture*

Expérience avec des organisations internationales, y compris la participation à de grands projets réussis en tant qu'expert externe un projet européen = 10 pts ; un projet de coopération transfrontalière = 15 pts)	15
<b>TOTAL SCORE</b>	<b>100</b>

Le comité d'évaluation sera responsable de rédiger la liste des candidats qui ne seront pas admis, en précisant la raison de l'exclusion et le classement des candidats admis avec leurs scores respectifs. Un score total minimal de 70/100 est requis pour être éligible à l'entretien oral.

L'évaluation des candidats retenus, par entretien orale, se fait selon les critères détaillés dans le tableau suivant :

CRITÈRES DE SÉLECTION	SCORE		
	Faible	Moyen	Élevé
Excellentes capacités de facilitation et communication avec une maîtrise complète et fluidité dans le français oral	10	20	30
Connaissance des objectifs du projet CLUSTER SERVAGRI, de ses activités et les résultats à atteindre dans le cadre du projet	10	20	30
Pertinence des compétences professionnelles par rapport aux activités demandées	10	20	40
<b>SCORE TOTAL</b>	<b>100</b>		

**N.B.** Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats à la date limite de présentation des candidatures indiquée dans l'avis. L'absence de l'une des conditions générales ou professionnelles requises entraîne l'exclusion de la candidature de la procédure de sélection.

Le comité d'évaluation sera responsable d'arrêter la liste des participants admis (classement avec les notes globales correspondantes) et le candidat retenu. Le comité se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à candidature si elle juge qu'elle n'a pas obtenu des offres acceptables.

**Art.7 - CANDIDATURE ET DOCUMENTATION NECESSAIRE**

- Afin de soumettre valablement leurs propres candidatures, les intéressés doivent produire la documentation suivante :

- Curriculum vitae (CV) avec photo récente
- Copie des deux premières pages du passeport en cours de validité
- Attestation du dernier diplôme



- Pièces justificatives de l'expérience
- Pièces justificatives des compétences recherchées

#### Art.8 - CONDITIONS DE PRÉSENTATION DE CANDIDATURE

Toute personne intéressée et disposant des conditions de recrutements indiquées dans le présent appel, doit faire parvenir son propre dossier de candidature au plus tard **15 jours** naturels et consécutifs à compter de la date de publication du présent avis sur le portail web de l'UTAP ([www.utap.net.org](http://www.utap.net.org)), comme suit :

- Sous pli fermé, au bureau d'ordre de l'UTAP (le cachet du BO faisant foi), située à Avenue Alain Savary, 1003 Cité El Khadra, Tunis, en mentionnant :

« Ne pas ouvrir »

Sélection d'un expert externe prototype de certification

Projet CLUSTER SERVAGRI Réf. n° IS\_1.1\_034

UTAP\_N°04.V1/2021

- Par courrier électronique sur le mail : [utap.unite.projets@gmail.com](mailto:utap.unite.projets@gmail.com) en mentionnant dans la lettre de motivation et dans l'objet du message d'envoi par courrier électronique « à l'attention du Coordinateur du projet CLUSTER SERVAGRI »

Lieu et date TUNIS LE 06-03-2022

Cachet et signature du légal  
représentant de l'UTAP



Président de l'Union Tunisienne  
de l'Agriculture et de la Pêche  
Noureddine Ben Ayed

